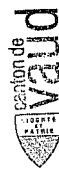


14-POS-097



Déposé le 9.12.14

Scanné le _____

Postulat en faveur du sport à l'école et du respect des exigences légales fédérales et cantonales

1. Rappel

Dans une interpellation développée en novembre 2013, je soulignais le fait que la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique estime que "l'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique relèvent du mandat d'éducation de l'école", mais que dans le canton de Vaud, ce principe peine à se concrétiser sur le plan pratique.

Dans cette intervention parlementaire, je rappelais « qu'en décembre 2001, le Conseil d'Etat avait répondu à une interpellation du député René Vaudroz ainsi : « Le Conseil d'Etat reconnaît l'importance de l'éducation physique scolaire pour les étudiants des gymnases et rétablira les trois heures pour chaque année dès que les finances le permettront. » Or, si en 2002 la dette atteignait 9 milliards de francs, aujourd'hui elle est de 1,5 milliards et les comptes régulièrement bénéficiaires. Qui oserait prétendre aujourd'hui que les finances ne permettent plus de se préoccuper de la santé des Vaudois ?

En 2006, j'étais déjà intervenu sur ce sujet. Cette même année, j'avais renoncé à faire une proposition d'augmentation de postes au budget, ayant obtenu de la part de collègues députés socialistes l'assurance que leur conseillère d'Etat était décidée à prendre les choses en main et qu'il fallait patienter un peu.

2. Constats

2.1. Heures d'enseignement de l'Education physique et sportive (EPS)

Dans sa réponse à cette interpellation en mars 2014, le Conseil d'Etat publiait un tableau qui faisait état du fait que 639 classes vaudoises ne bénéficiaient pas des trois périodes hebdomadaires de gymnastique imposées par la loi fédérale, ce qui représente quelque 12'800 élèves.

Premièrement, le Conseil d'Etat ne respecte pas le cadre légal et cela depuis de très nombreuses années. Deuxièmement, il n'a pas respecté ses engagements. Voilà déjà treize ans qu'il a affirmé qu'il rétablirait les trois périodes de gymnastique dès que les finances le permettraient. Or, non seulement, l'Etat a réalisé des amortissements extraordinaires avec l'assainissement de sa Caisse de pensions, mais sa dette est quasiment à zéro. Il y a donc belle lurette que les finances permettent de respecter la loi.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que les problèmes d'obésité ne cessent d'augmenter de manière gravissime. Le nombre de personnes touchées a doublé ces vingt dernières années. On développe des programmes de prévention pour tout et n'importe quoi, mais on ne prend pas une mesure basique avec les heures d'éducation physique.

Récemment, la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) a mis un terme, sans qu'elle ne soit capable de se justifier - à une initiative privée du champion de judo Sergei Aschwanden et de la direction de l'établissement de Rolle pour proposer des cours de judo qui ne coûtaient rien à l'Etat dans la mesure où ils étaient sponsorisés par une entreprise privée. Cela permettait de compenser un manque de salle de gymnastique en utilisant une salle adéquate pour le judo. La DGEO s'est contentée de dire - sans justification - que cela faisait partie de ses prérogatives. N'est-ce pas pourtant le rôle de l'Etat d'accueillir favorablement et de soutenir des initiatives qui permettent d'épargner l'engagement de l'Etat ?

Le Conseil d'Etat rejette les responsabilités de cette situation sur les communes (manque d'infrastructures pour l'EPS en scolarité obligatoire), mais il se garde bien d'évoquer la situation des gymnases qui n'ont pas tous trois périodes par an, faute de salles en suffisance dont la construction lui revient. Et ce triste constat est encore plus patent pour les élèves des écoles professionnelles, lesquels sont les laissés-pour-compte de l'enseignement de l'éducation physique.

2.2. Formation requise

A la question de savoir si tous les enseignants vaudois qui dispensent des cours d'éducation physique étaient au bénéfice de la formation requise, le gouvernement avait répondu en effet que pour les degrés 5 à 8 HarmoS, en 2013, seuls 81% des enseignants disposaient des qualifications nécessaires. Cela signifie clairement que dans de nombreux établissements certains enseignants n'ont pas la formation requise.

A ce sujet notre collègue, Christiane Jaquet-Berger avait relevé en avril lors de nos débats que cette situation conduisait à des risques d'accidents et même à des accidents qui sont en augmentation : « On n'enseigne pas la gymnastique de la même façon quel que soit l'âge des élèves. La musculature et l'ossature ne sont pas les mêmes selon l'âge des personnes qui pratiquent ce sport. Il est important de pouvoir faire la différence dans les mouvements qui sont conseillés. »

Toujours dans le même contexte, depuis l'année scolaire entamée, les élèves des années 7-8 HarmoS sont rattachées au secteur primaire et peuvent donc avoir pour enseignants des maîtres généralistes dont certains ne sont pas du tout formés à l'enseignement de l'éducation physique, d'autres de manière superficielle, alors qu'auparavant, ils bénéficiaient de maîtres spécialistes dans le cadre du cycle de transition. Cette situation est regrettable pour la qualité de l'enseignement à une période déterminante pour la santé physique des élèves.

3. Conclusion

La double obligation créée par la loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique du 17 juin 2011 et par la Loi vaudoise sur l'éducation physique et le sport votée par le Grand Conseil en décembre 2012, n'est donc toujours pas respectée.

L'Etat de Vaud exige des autres des règles qu'il n'est pas capable de respecter lui-même. Il devient donc urgent d'agir à la fois en faveur du nombre de période enseignées et de la formation des maîtres et maîtresses d'EPS.

Le présent postulat demande au Conseil d'Etat qu'il présente un rapport qui fasse état d'une stratégie permettant :

1. de se mettre en conformité avec la loi fédérale et cantonale d'ici la rentrée scolaire 2016 en matière de nombre de périodes hebdomadaires d'éducation physique par semaine.

2. d'accueillir favorablement et de soutenir des initiatives privées ^{pour lesquelles} dont les enseignants disposent de la formation équivalente à celle admise dans l'école publique.

3. de prendre les mesures nécessaires pour que tous les enseignants vaudois qui dispensent des cours d'éducation physique soient au bénéfice de la formation requise d'ici la rentrée scolaire 2016.

4. de prendre les mesures nécessaires pour que les années 7-8 Harmos intégrées au primaire bénéficient également d'ici la rentrée 2016 de l'enseignement de maîtres spécialistes d'éducation physique comme c'était le cas auparavant, après avoir établi un recensement des ces enseignants généralistes (formés et non formés).

Demande de renvoi à une commission

Vevey, le 3 décembre 2014

Jérôme Christen

Christiane Jaquet-Berger

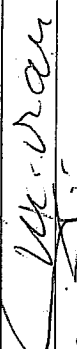
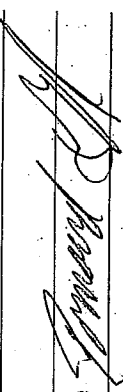
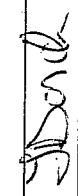
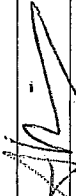




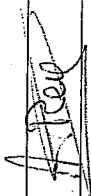



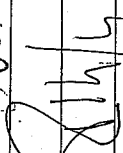
Philippe Ducommun

Olivier Epars

Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

Aellen Catherine	Chappuis Laurent	Eggenberger Julien
Ansermet Jacques	Cherbuin Amélie	Ehrwein Nihan Céline
Apothéoz Stéphanie	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Ballif Laurent	Christin Dominique-Ella	Gander Hugues
Bendahhan Samuel	Collet Michel	Genton Jean-Marc
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Germain Philippe
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Glauser Alice
Blanc Mathieu	Creteigny Gérald	Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe	Creteigny Laurence	Golaz Olivier
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte	Grandjean Pierre
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial	Grobéty Philippe
Bory Marc-André	Debluè François	Guignard Pierre
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Haldy Jacques
Brélaz Daniel	Desmeules Michel	Haury Jacques-André
Brélaz François	Despot Fabienne	Hurni Véronique
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Induni Valérie
Buffat Michaël	Divorne Didier	Jaccoud Jessica
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Calpini Christa	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria	Durussel José	Jungclaus Delarze Suzanne
Chapalay Albert	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

Kernen Olivier	Nicolet Jacques	Rydlo Alexandre
Kunze Christian	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Labouchère Catherine	Oran Marc 	Schobinger Bastien
Lachat Patricia	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Payot François	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Pernoud Pierre-André 	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc 
Manzini Pascale	Pidoux Jean-Yves	Surer Jean-Marie
Marion Axel 	Pillonel Cédric	Thuillard Jean-François 
Martin Josée	Podio Sylvie	Tosato Oscar
Mattenberger Nicolas	Probst Delphine	Treboux Maurice 
Matter Claude	Randin Philippe	Trolliet Daniel
Mayor Olivier	Rapaz Pierre-Yves 	Tschopp Jean
Meisenberger Daniel	Ravenel Yves	Uffer Filip
Meldem Martine	Renaud Michel	Venzelos Vassilis
Melly Serge 	Rey-Marion Alette 	Voiblet Claude-Alain 
Meyer Roxanne	Rezso Stéphane	Volet Pierre
Miéville Laurent	Richard Claire	Vuarnoz Annick
Miéville Michel 	Riesen Werner	Vuillemin Philippe
Modoux Philippe	Rochat Nicolas	Weber-Jobé Monique
Mojon Gérard	Romano Myriam	Wehrli Laurent
Montangero Stéphane	Roulet Catherine 	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Roulet-Grin Pierrette	Wyssa Claudine
Neiryck Jacques	Rubattel Denis 	Yersin Jean-Robert
Neyroud Maurice	Ruch Daniel	Züger Eric